Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502834-20260518-2026_05_46-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Saint Jean Sur Vilaine

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 18 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie : Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JEULAND Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2026.

Présents : M. JEULAND Philippe, Maire, M. DAVENEL Dominique, M. LEBRETON David, M. BOURGES Benoît, M. LE FAOU Frédéric, M. MESTRARD Emmanuel, Mme BRÉHAULT Estelle, Mme GAUDICHE Anne-Laure, Mme PANAGET Anne-Claude, Mme RAULT Catherine, Mme GASTINEL Pauline, M. RUEE Maxime, M. DELAUNAY Francis

Excusé(s) : Mme VIAL Christiane
Absent(s) : M. FAUVEL Marc

A été nommé(e) secrétaire : M. MESTRARD Emmanuel

2026-05-46 – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune pour la durée du mandat.

La CCID, dont le rôle est consultatif intervient principalement en matière de fiscalité directe locale :

- Dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, cette commission doit être composée : du Maire, président de la commission, de 6 commissaires titulaires ainsi que de 6 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502834-20260518-2026_05_46-DE

Les commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal. Ainsi, la liste de proposition établie par délibération doit comporter 24 noms.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de dresser la liste de contribuables suivantes parmi lesquels le Directeur Départemental des Finances Publiques procédera à la désignation des commissaires titulaires et suppléants qui seront appelés à siéger au sein de la CCID :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Bernadette MARTIN	Catherine HAMEL
Armel LOURY	Philippe GRUET
Xavier GAUDIN	Pascal DELAUNAY
Yoann BARBOT	Colette ESNAULT
Marc FAUVEL	Jean-Luc GRANDIN
Jacqueline GANDOUIN-VIEL	Daniel JOUAULT
André LEFEVRE	Brigitte MEIN
Monique GUILLEUX	Paul MOREL
Christian MAUDET	Christian CHOPIN
Noyale PERPINA	Eric CHEVALLEREAU
Michel PIGEON	Aline PIROTAIS
Francis DELAUNAY	Laëtitia CHESNAIS

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/05/2026

Le Maire
Philippe JEULAND

Secrétaire de séance
M. MESTRARD Emmanuel